

Affaire suivie par : Thierry MANIERE
Mail : t.maniere@axione.fr
Tel : +33 6 23 74 47 56

Objet : Appel au cofinancement pour la construction de câblage FTTH sur le sur le Cher (18) et l'Indre (36)

Référence 2020-01-BFO

Madame, Monsieur,

Cette consultation, émise par la société AXIONE agissant au nom et pour le compte de la société BERRY FIBRE OPTIQUE est un appel au cofinancement pour la construction des câblages FTTH en fibres optiques. BERRY FIBRE OPTIQUE déploie, exploite et commercialise ce réseau sur la base d'une convention signée avec le Délégrant BERRY NUMERIQUE et entrée en vigueur au 09 novembre 2016.

BERRY FIBRE OPTIQUE déploie un réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) sur le Cher (18) et l'Indre (36). Axione prévoit d'introduire sur ce réseau une offre de Ligne FTTH passive afin de répondre aux attentes des opérateurs commerciaux.

Conformément aux décisions de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes n° 2010-1312 en date du 14 décembre 2010, n° 2009-1106 en date du 22 décembre 2009 et n°2015-0776 en date du 2 juillet 2015, Axione propose aux opérateurs intéressés de cofinancer l'installation des câblages FTTH.

Réponse à la consultation :

Conformément aux conditions décrites dans les Conditions Particulières de l'offre FTTH Passive, la réponse à la consultation ne pourra être prise en compte qu'à la condition expresse que l'opérateur ait préalablement et formellement signé la dernière version des Conditions Générales et Conditions Particulières de l'offre Ligne FTTH Passive d'Axione.

Le Contrat de la Ligne FTTH Passive est disponible sur le site de BERRY FIBRE OPTIQUE :
www.berryfibroptique.fr

Les cartes de couverture prévisionnelles à la commune et aux PM ainsi que les détails par commune de cette consultation sont également disponibles sur ce site :
www.berryfibroptique.fr

Les réponses à la présente consultation seront traitées conformément aux conditions décrites dans les Conditions Particulières de l'offre FTTH Passive. Notamment, l'opérateur doit compléter le formulaire de Commande de Cofinancement (Annexe 6B des Conditions Particulières de l'offre FTTH Passive) en précisant le niveau de cofinancement sur lequel il souhaite s'engager. Il doit également compléter le Bon de Commande tel que défini en Annexe 4 du Contrat afin de commander les prestations complémentaires à la Boucle Locale Optique.

Il doit ensuite retourner le formulaire de Commande de Cofinancement complété, imprimé et signé au Fournisseur en deux exemplaires à l'adresse en pied de page de ce courrier. L'envoi doit être réalisé par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Cet envoi postal devra être obligatoirement complété par l'envoi de la Commande de Cofinancement au format Excel 2007 sur la boîte aux lettres électronique suivante :

consultation-FTTH@axione.fr

Tout dossier incomplet sera considéré irrecevable.

Engagement de l'opérateur :

Conformément aux dispositions prévues dans les Conditions Particulières de l'offre FTTH Passive, la demande de cofinancement si elle est envoyée par l'opérateur constitue un engagement unilatéral et irrévocable de ce dernier à cofinancer la construction et la maintenance du câblage FTTH pour le périmètre identifié dans le formulaire de Commande de Cofinancement. Cet engagement vaut également pour le périmètre des prestations complémentaires à la Boucle Locale Optique.

Cet engagement est limité aux tranches d'activation demandées par l'opérateur dans le formulaire de réponse.

Les conditions techniques, tarifaires ainsi que les parcours clients sont détaillés dans les Conditions Générales et les Conditions Particulières l'offre Ligne FTTH Passive d'Axione.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information relatif à cette consultation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Dominique Astier
Directeur Général Délégué
Direction Opérateur

Code DI	Ref Appel Coli	Information sur la couverture			Informations tarifaires			Informations pour la prise de commande			Plaque prévisionnel des logements raccordables								
		Reference Zone Coli	Date Publi Appel Coli	Nom Plaque Coli	Parc Prévisionnel Raccordables	Logements de Référence	Date Expiration Droit Usage	Modalités Renouvellement Droit Usage	Mandante	Date Cloture Appel Coli Abbitio	Infos Complémentaires	CodeInsee	Commune	2020	2021	2022	2023		
														5423	20331	5333	0		
BFO	2020-01-BFO	ZON-BFO-01-20	28/01/2020	Berry Fibre Optique	31087		Cf conditions particulières		Berry Fibre Optique				18004	ALLOGNY		654			
													18145	MENETOU-SALON		1110			
													18189	QUANTILLY		242			
													18206	SAINT-ELOY-DE-GY		803			
													18001	ACHERES		193			
													18016	AUBINGES		163			
													18020	BANNAY				520	
													18022	BARJEU		215			
													18026	BELLEVILLE-SUR-LOIRE				568	
													18030	BLANCAFORT				515	
													18032	BOULLERET				839	
													18037	BRINON-SUR-SAULDRE				591	
													18039	BUÉ		269			
													18067	CLEMONT				384	
													18070	CONCRESSAULT		141			
													18074	COUARGUES		157			
													18079	CREZANCY-EN-SANCERRE		382			
													18109	HENRICHEMONT		1277			
													18111	HUMBLIGNY		72			
													18116	JALOGNES		204			
													18117	JARS		297			
													18125	LERE				784	
													18144	MENETOU-RATEL		297			
													18146	MENETREUIL-SOUS-SANCERRE		345			
													18151	MONTEIGNY		212			
													18156	MORDGUES		263			
													18168	LE NOYER		187			
													18170	GIZON				293	
													18200	SAINT-BOUIZE		211			
													18202	SAINT-CEOLS		16			
													18208	SAINTE-GENNE-EN-SANCERROIS		274			
													18233	SAINT-SATUR		1236			
													18241	SANCERRE		1333			
													18243	SANTRANGES		246			
													18246	SAVIGNY-EN-SANCERRE				520	
													18257	SURY-PRES-LERE				319	
													18258	SURY-EN-VAUX		496			
													18259	SURY-ES-BOIS		188			
													18262	THAUVENAY		214			
													18264	THOU		28			
													18269	VAILLY-SUR-SAULDRE		542			
													18272	VEAUGUES		407			
													18274	VERDIGNY		202			
													36088	ISSOUDUN		594			
													36088	ISSOUDUN		609			
													36088	ISSOUDUN		629			
													36088	ISSOUDUN		622			
													36088	ISSOUDUN		597			
													36088	ISSOUDUN		519			
													36088	ISSOUDUN		475			
													36088	ISSOUDUN				598	
													36088	ISSOUDUN				563	
													36088	ISSOUDUN		371			
													36088	ISSOUDUN				506	
													36088	ISSOUDUN				630	
													36088	ISSOUDUN		417			
													36088	ISSOUDUN				526	
													36199	SAINTE-LIZAGNE				604	
													36088	ISSOUDUN		590			
													36140	NEUVY-PAILOUX				333	
													36140	NEUVY-PAILOUX				337	
													36230	VATAN				457	
													36230	VATAN				375	
													36230	VATAN				528	
													36171	REUILLY				302	
													36171	REUILLY				315	
													36171	REUILLY				368	
													36171	REUILLY				323	
													36101	LUANT				360	
													36101	LUANT				330	

Commande de Cofinancement

[SOCIETE], [FORME] au capital social de [CAPITAL] Euros, immatriculée au RCS [VILLE] sous le numéro [NUMERO], dont le siège social est sis [ADRESSE], représentée par Monsieur / Madame [Prénom] [NOM], [QUALITE], dûment habilité aux présentes,

et ci-après désigné l'Usager,

s'engage, conformément aux conditions définies dans les Conditions Générales et Conditions Particulières de l'Offre FTTH Passive (ci-après "le Contrat") à cofinancer l'ensemble des Câblages de sites installés et exploités par BERRY FIBRE OPTIQUE pour le périmètre indivisible des prises FTTH tel que défini ci-dessous. La Demande de Cofinancement qui lie l'Usager est limitée aux tranches de cofinancement définies ci-dessous.

Après avoir conclu le Contrat dans la dernière version communiquée par BERRY FIBRE OPTIQUE, et ainsi avoir accepté l'ensemble des dispositions du Contrat, l'Usager s'engage sans réserve à exécuter le présent engagement.

Référence Commande de l'Usager

Cofinancement au PM ou au NRO

Hébergement d'équipements au PM

Périmètre de la Commande de Cofinancement

Référence de la Zone de Cofinancement

Nombre de prises

Date prévisionnelle de mise à disposition de l'ensemble des prises FTTH objets de l'engagement.

Sur ce périmètre, l'Usager souhaite coinvestir pour la construction des câblages FTTH. Pour cela, il souscrit à un Droit d'Usage Spécifique tel que décrit dans le Contrat.

L'Usager reconnaît qu'il a connaissance des spécifications techniques, des éléments tarifaires et des parcours client associés au service.

Nombre de tranches de cofinancement de la Boucle Optique Locale, telles que définies en Annexe 1 des Conditions Particulières de l'Offre FTTH Passive, que l'Usager souhaite commander (nombre incrémental qui ne tient pas compte des éventuelles commandes précédentes) :

Etabli en deux exemplaires dont une version électronique à l'adresse adv-ftth@axione.fr et un original envoyé par porteur ou en recommandé avec avis de réception à l'intention de Mr MANIERE Thierry

Pour l'Usager

Pour le Fournisseur

Nom, Prénom
le
A

Nom, Prénom
le
A